

Séance de conseil ordinaire du 10 juillet 2023 (18 heures 30)

Président : Monsieur SABATIER Michel, Maire.

Présents : Mesdames KACZMAREK Béatrice, HOURRIEZ Amandine et Messieurs SABATIER Michel, ROBIN Hervé, NORTIER Patrick, PIERRON Jimmy, HUDEC Lionel, FERRARI Olivier.

Absents excusés : FRIEDRICH Céline, PAQUIS Claire, FERRARI Ludovic avec pouvoir à FERRARI Olivier.

Absents : COLOMBEAU Johan, DELVAUX Johnny

Secrétaire : NORTIER Patrick

Election du secrétaire de séance

Monsieur Patrick NORTIER est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

20230710-01 Approbation du compte rendu de la séance du 04 mai 2023

20230710-02 Tickets manège

20230710-03 Remboursement frais lunette

20230710-04 2 ème proposition du bien communale (Maison Bachter) AB 70

20230710-05 Avis et entente Pouru aux bois- ASM

20230710-06 Convention prévention

20230710-07 Complément d'heures Génot Murielle

20230710-08 Divers

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ordre du jour.

N° 20230710-01 Approbation du compte rendu de la séance du 04 mai 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 04 mai 2023

N° 20230710-02 Tickets manège

Le conseil municipal décide à 7 voix pour et 1 abstention d'offrir 3 tickets de manège à chaque enfant âgé de 3 à 12ans, domicilié dans la commune et de prendre en charge sur son budget principal cette dépense.

La prise en charge par ticket est de 1.00 €. Cette décision restera valable pour les années à venir sauf délibération expresse.

N° 20230710-03 Remboursement frais de lunette

Au cours d'un travail, l'agent communal a été victime d'un accident du travail sans dommages physiques ni arrêt de travail mais qui a endommagé ses lunettes personnelles.

Après renseignements auprès de l'assurance celle-ci ne prenant pas en charge, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge le reste à payer du verre de lunettes cassé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement du verre de lunettes d'un montant de 34.94 € à payer à Optic 2000

N° 20230710-04 2 ème proposition BACHTER

Par mail du 05 juillet 2023, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été destinataire d'une seconde proposition d'achat pour le bien situé au 2 rue Haute cadastré AB 70 par la société TR2V dirigé par Mr Romain VINCENT-VIRY pour la somme de 10 000 € net vendeur.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition.

N° 20230710-05 Avis et information Entente Pouru aux Bois/ ASM

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Mr. LAGRUE membres du Club de foot de Pouru aux bois, souhaite faire une entente avec l'ASM.

Le club de Pouru aux bois propose d'éponger la dette de l'ASM envers la ligue de Football. Le maire a exposé qu'il faut remettre en état les locaux qui n'ont pas été utilisés depuis très longtemps, faire un état des lieux et signer une convention entre la mairie, le club a proposé de s'en charger, seule la tonte restera à la charge de la commune.

Le conseil municipal ne s'oppose pas au projet.

N° 20230710-06 Convention Prévention

Prestation de conseil en prévention par l'adhésion au service santé et sécurité au travail du Centre de Gestion des Ardennes.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R731-1 à R731-10,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R125-11,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative aux tarifs des missions du Service Santé et Sécurité au Travail,

Vu la délibération n° 3 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative à la convention globale traitant des missions du Service Santé et Sécurité au Travail,

Vu la délibération n° 4 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative à la cellule de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération n° 5 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative aux vérifications générales périodiques,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes par délibération en date du 20 septembre 2022 a décidé la mise en place d'une convention globale d'adhésion aux missions du service santé et sécurité au travail. Son objectif est d'accompagner les collectivités/les établissements dans leurs actions de prévention des risques au travail et des risques majeurs.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages pour les collectivités par la mise en commun de moyens et la mutualisation de ressources. Elle offre, à leur demande, des prestations générales de conseil juridique et la possibilité de bénéficier de prestations individualisées d'assistance avec intervention sur site.

Eu égard à l'importance des questions touchant à la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'à la protection de la population contre les risques majeurs, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes pour cette prestation de conseil en prévention et d'autoriser à cette fin le Maire (3) * à conclure la convention correspondante.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

Article 1 :

- de demander le bénéfice de la prestation de conseil en prévention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes la convention correspondante annexée à la présente délibération,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Article 2 :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe qu'en vertu du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.

N° 20230710-07 Augmentation du temps horaire de GENOT Murielle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à l'ajout de l'extension de l'école et le départ en retraite de la personne chargée des locations de la salle des fêtes ; il serait nécessaire d'ajouter 2h par semaine à Madame GENOT pour certaines tâches supplémentaires à son poste de travail.

Après étude de l'emploi du temps de l'agent et l'accord de celle-ci, Monsieur le Maire entamera la procédure auprès du centre de Gestion.

Le conseil municipal approuve pour le principe à l'unanimité. Mme Béatrice KACZMAREK demande à réfléchir à faire un 3/5^{ème} donc un 21h semaine au lieu de 20h proposé.

N°20230710-08 DIVERS

- M. HUDEC Lionel demande à ce que la liste de la vaisselle de la salle des fêtes soit remise à jour au niveau stock (Achats vaisselle manquantes).
- M. NORTIER Patrick demande à ce que suite à des problèmes détectés au niveau des bouches à clés de la rue du Moulin, celles-ci soit toutes vérifiées par une entreprise.

SABATIER MICHEL	NORTIER Patrick	HUDEC Lionel	KACZMAREK Béatrice	FERRARI Ludovic Pouvoir à FERRARI OLIVIER
DELVAUX Johnny	FRIEDRICH Céline	COLOMBEAU Johan	ROBIN Hervé	PIERRON Jimmy
FERRARI Olivier	PAQUIS Claire	HOURRIEZ Amandine		